

MARGNY-SUR-MATZ

Beauvais, le 20 février 2024

MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE DE MARGNY-SUR-MATZ
79 Rue de la Mairie
60490 MARGNY-SUR-MATZ

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Type	Code	Nom	Prélevé le :
Prélèvement	00150138		mardi 30 janvier 2024 à 09h23
Unité de gestion	0198	MARGNY-SUR-MATZ	par : L02
Installation	TTP 001096	MARGNY-SUR-MATZ	Type visite : P1
Point de surveillance	P 0000001546	STATION DE TRAITEMENT	Commune : MARGNY-SUR-MATZ
Localisation exacte	ROBINET APRES TRAITEMENT		

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	12 °C				25,00
Température de mesure du pH	11,9 °C				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,1 unité pH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	830 µS/cm			200,00	1 100,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,70 mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0,78 mg(Cl ₂)/L				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LDAR DE L'AISNE

Type de l'analyse : DIV

Code SISE de l'analyse : 00150282

Référence laboratoire : H_CS24.712.1

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
MÉTABOLITES PERTINENTS					
Chloridazone desphényl	2,434 µg/L		0,10		
Chloridazone méthyl desphényl	0,642 µg/L		0,10		
Chlorothalonil R471811	1,362 µg/L		0,10		
PESTICIDES DIVERS					
Chloridazone	0,008 µg/L		0,10		
Chlorothalonil	<0,010 µg/L		0,10		
Total des pesticides analysés	4,446 µg/L		0,50		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00150138)

Eau d'alimentation non-conforme aux limites de qualité en vigueur pour les paramètres desphényl-chloridazone, méthyl-desphényl-chloridazone, chlorothalonil R471811 et total pestici des. Toutefois, cette eau est propre à la consommation humaine car la concentration des pesticides concernés reste inférieure aux valeurs sanitaires. Un contrôle renforcé est mis en

p l a c e .

Pour le Directeur Général de l'ARS et par délégation,

L'ingénieure d'études sanitaires



Marion MINOUFLET